



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2024

Province de Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge tenue le mercredi 19 juin 2024 et se déroulant à la caserne #16, située au 3, rue Lavoie, Secteur Sainte-Véronique à Rivière-Rouge.

Sont présents et formant quorum:

M. Michel Chouinard, maire de la Municipalité de Lac-Saguay et président de la RSSIVR
M. Claude Paradis, conseiller et remplaçant du maire de la Ville de Rivière-Rouge

Sont également présents:

M. Sylvain Charette, directeur et secrétaire-trésorier de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge
Mme Marilou Demers, adjointe administrative de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge

Absents:

M. Yves Bélanger, maire de la Municipalité de La Macaza
M. Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge est ouverte à 11 h 48.

2024-06-19/246

2 - ADOPTION ORDRE DU JOUR

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2024;
4. Adoption des comptes à payer;
5. Accepter les modifications aux contrats de M. Eric Côté et Mme Marilou Demers;
6. Accepter les démissions des employés 22019, 22040 et 22052;
7. Fin du lien d'emploi de l'employé 22039 en tant que pompier en caserne 28 h semaine;
8. D'autoriser l'embauche d'un nouveau pompier à temps partiel;
9. D'autoriser l'embauche d'un nouveau préventionniste à temps partiel;
10. Levée de l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par : M. Claude Paradis
Et résolu à l'unanimité.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2024

- 2024-06-19/247 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2024**
- Il est proposé par :** M. Claude Paradis
Et résolu à l'unanimité.
- Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2024 soit adopté, comme préparé par M. Sylvain Charette, directeur et secrétaire-trésorier de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge.
- ADOPTÉE**
-
- 2024-06-19/248 4 - ADOPTION DES COMPTES À PAYER**
- CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration ont tous reçu la copie du relevé bancaire et Visa pour les frais payés durant les mois d'AVRIL et MAI 2024;
- EN CONSÉQUENCE,**
- Il est proposé par :** M. Claude Paradis
Et résolu à l'unanimité.
- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- D'accepter la liste des déboursés et des comptes à payer pour les mois d'AVRIL et MAI 2024.
- ADOPTÉE**
-
- 2024-06-19/249 5 - CONTRAT DE TRAVAIL ERIC CÔTÉ ET MARILOU DEMERS**
- CONSIDÉRANT que les contrats de travail de M. Eric Côté et de Mme Marilou Demers, sont à durée indéterminée, mais sans précisions sur les augmentations salariales annuelles à partir du 1^{er} janvier 2025;
- CONSIDÉRANT que la Régie SSI Vallée de la Rouge retient les services de M. Côté depuis février 2022 et de Mme Demers depuis avril 2022;
- CONSIDÉRANT que les parties se sont entendues sur les termes des modifications de leur contrat de travail;
- EN CONSÉQUENCE,**
- Il est proposé par :** M. Claude Paradis
Et résolu à l'unanimité.
- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
- Que les modifications aux contrats de M. Eric Côté et Mme Marilou Demers soient entérinées aux conditions négociées.
- ADOPTÉE**
-
- 2024-06-19/250 6 - ACCEPTER LES DÉMISSIONS DES EMPLOYÉS #22040, #22052 ET #22019**
- CONSIDÉRANT que les employés #22040, #22052 ont offert leur démission à titre de pompier/ière à la Régie du service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge en date du 4 juin 2024;
- CONSIDÉRANT que l'employé #22019 a offert sa démission à titre de pompier à la Régie du service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge en date du 5 juin 2024;
- CONSIDÉRANT que la RSSIVR désire remercier ces trois employés pour leur dévouement et leur implication au sein de l'organisation.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2024

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Claude Paradis
Et résolu à l'unanimité.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter la démission des employés #22040, #22052 et #22019 en date du 19 juin 2024.

ADOPTÉE

2024-06-19/251

7 - FIN DU LIEN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ #22039 POUR LE POSTE DE POMPIER EN CASERNE 28 H PAR SEMAINE

CONSIDÉRANT que la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge a respecté le contrat de travail de l'employé quant au déroulement de la période de probation, qu'une évaluation à la mi-période de probation a été effectuée pour permettre à l'employé d'apporter les ajustements nécessaires au bon fonctionnement de l'emploi;

CONSIDÉRANT que l'employé #22039 et la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge ont convenu d'un commun accord de mettre fin au lien d'emploi de celui-ci pour le poste de pompier en caserne 28 h par semaine;

CONSIDÉRANT que l'employé #22039 a quitté ses fonctions sans accorder les 20 jours de préavis tel que mentionné dans son contrat ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Claude Paradis
Et résolu à l'unanimité.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

De mettre fin au lien d'emploi de l'employé #22039, en date de la présente séance, pour les motifs mentionnés ci-haut.

ADOPTÉE

2024-06-19/252

8 - EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge.

CONSIDÉRANT la nécessité d'engager des pompiers nous permettant d'atteindre nos obligations relatives au Schéma de couverture de risque incendie.

CONSIDÉRANT que le candidat possède déjà la formation requise à l'emploi.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Claude Paradis
Et résolu à l'unanimité.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser l'embauche à titre de pompier à temps partiel de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge, de **M. René Constantineau** , matricule **#1542 / échelon 3**, laquelle pompier étant assujéti à une période de probation d'un an à compter de la date d'embauche et rémunéré aux conditions établies selon la politique de travail entrée en vigueur le 21 septembre 2022.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la Régie du Service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2024

2024-06-19/253

9 - EMBAUCHE DE MONSIEUR JEAN-MARC BEAULIEU AU POSTE DE PRÉVENTIONNISTE

CONSIDÉRANT que M. Jean-Marc Beaulieu possède déjà la formation requise à l'emploi;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un à temps partiel de 14 heures par semaine sans avantages sociaux et Fonds de santé;

CONSIDÉRANT que le poste à temps partiel est pour couvrir les heures de prévention du Capitaine aux Opérations / Prévention;

CONSIDÉRANT que la rémunération se fait de façon hebdomadaire, au taux de travaux caserne établis selon la politique de travail entrée en vigueur le 21 septembre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Claude Paradis
Et résolu à l'unanimité.

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'accepter l'embauche de M. Jean-Marc Beaulieu comme préventionniste en date du 19 juin 2024.

ADOPTÉE

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition du président de l'assemblée, M. Chouinard la séance est levée à 12 h 05.

M. Michel Chouinard
PRÉSIDENT

M. Sylvain Charette
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER